



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Châteauroux, le 4 mai 2022

## **CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

### **SYNTHÈSE DES MOTIFS POUR L'APPROBATION DU :**

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la saison de chasse 2022-2023.

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le 8 avril 2022 sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la saison de chasse 2022-2023.

Le public avait jusqu'au 29 avril 2022 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

### **Bilan de la participation du public :**

Dans le cadre de cette procédure, aucune remarque ne nous est parvenue sur le projet d'arrêté.

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

La Cheffe du Service d'Appui aux Territoires Ruraux,

Catherine DUFFOURG

Horaires d'ouverture : 9h00-11h45 / 14 h 00-16h00  
Tél. : 02 54 53 20 36

CS 60616- Cité administrative – Boulevard George Sand  
36020 Châteauroux cedex